

# Les transpositions

"Transposer" : Opération par laquelle une gamme, une mélodie ou un morceau de musique est élevé ou abaissé d'un ou plusieurs demi-tons dans l'échelle musicale. C'est ce que dit le dictionnaire et ..... il a raison ! C'est bien ça !

Cette opération peut être utile pour rendre une pièce, par exemple, plus accessible à telle voix ou à tel instrument.

Mais en musique tonale, on ne transpose pas chaque fois que cela pourrait rendre service ! ! (musique tonale : voir [ICI](#))

Du moins pour la musique dite "classique" !

Car transposer telle "symphonie en Ré majeur" un demi ton plus bas aura pour résultat que cette "symphonie en Ré Majeur" ne sera plus en Ré majeur ! C'est tout de même ennuyeux !

Par contre, dans la musique ancienne (je ne parle toujours que de la musique ancienne occidentale !) grégorienne ou pas, la notation musicale est relative et non pas absolue comme elle l'est devenue ensuite.

C'est à dire qu'une mélodie donnée était toujours écrite selon le mode non transposé, même si l'on savait que c'était beaucoup trop haut ou beaucoup trop bas pour être chanté tel quel !

Et bien sûr, de ce fait, il était ordinaire, normal et convenu que chaque chœur ou chaque soliste transposerait la pièce musicale selon ce qui lui est le plus commode.

Et cela était tellement normal et ordinaire que personne n'éprouvait le besoin de réécrire la musique pour autant.

Ne soyons pas trop effrayé de la chose !

C'est ce que nous faisons le plus souvent quand il nous prend de chanter pour le plaisir telle ou telle musique et qu'on l'entonne "à l'oreille" c'est à dire plus ou moins au hasard !

Et même si vous regardez la partition "parce que cela vous aide" à vous souvenir de la mélodie, il reste que vous transposez sans le savoir comme Monsieur Jourdain faisait de la prose sans le savoir !

Vous avez, sans vous tracasser de notions musicales complexes, monté ou baissé votre chanson !

L'important pour vous, c'est bien sûr, d'en garder la mélodie. "Que ce soit plus haut ou plus bas, c'est toujours le même air ! " dites-vous.

C'est ici en effet l'essentiel de l'opération : il faut que cela reste le "même air" !

Que l'on monte ou baisse "Au clair de la lune" il faut, bien sûr que l'on en retrouve la mélodie, sinon, ce n'est plus "Au clair de la lune" !

La mélodie : c'est à dire les intervalles entre les notes doivent être l'équivalent de ceux de "l'air" d'origine !

Autrefois donc, cela se faisait sans l'écrire.

Toutes les pièces, spécialement les mélodies chantées, à cause de la diversité des voix, étaient notées à l'état naturel (c'est à dire non transposées) et c'était au chantre ou au maître de chœur de décider comment il allait la mettre en œuvre.

C'est pourquoi l'on n'avait pas l'usage des bémols ou des dièses pour monter ou descendre les mélodies sur le papier (ou le parchemin !).

Seul le Sib avait le droit d'exister mais c'était pour une tout autre raison puisque c'était pour supprimer le fameux "Triton" insupportable aux oreilles anciennes. (Triton vient de "trois tons". En effet, les anciens ne supportaient pas cet intervalle ou même la ligne mélodique qui faisaient se suivre 3 tons entiers.)

Aujourd'hui nous écrivons la musique, sur le papier (ou... sur l'ordinateur !), et l'on compose des pièces sur des modes transposés dès le départ, donc on utilise des "altérations constitutives", qui sont mises à la clé avant même d'écrire la musique.

Ceci, aussi bien pour la musique tonale que pour la musique modale d'aujourd'hui.

Ces altérations "constitutives" ne sont pas là pour faire des fantaisies mais pour que la transposition ne transforme pas la mélodie; pour "garder le même air ! "

C'est pourquoi on les appelle "constitutives" : elles **reconstituent** "l'air" tel qu'on le connaissait avant transposition ou bien si ce n'est pas une mélodie mais une gamme ou un Mode qui est, baissé ou monté avant même de composer la musique que l'on veut écrire avec ce Mode.

*Suite sur la fiche «transposition-2»*